

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,
 — 10 fr. pour six mois,
 — 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le *Journal de Roubaix* paraissent le Dimanche dans le *Journal d'Annonces* qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 21 avril.

Mouvement commercial et maritime.

Le *Moniteur* publie le tableau des marchandises importées et exportées pendant le mois de mars dernier. Les droits perçus à l'importation ont produit 11 millions 497,413 fr.

Nous avons à constater à l'importation, d'un côté, une légère augmentation sur les céréales, les fils, les graines oléagineuses, le coke et les sucres étrangers, et de l'autre, une diminution sur les cacao, les cafés, le coton, les laines en masses et les sucres des colonies.

À l'exportation, on remarque une certaine diminution dans les débouchés.

Le relevé comparatif du mouvement de la navigation de la France avec l'étranger, les colonies et la grande pêche pendant les trois premiers mois des années 1860 et 1859, présente les résultats suivants :

En 1860, à l'entrée : tonnage, 836,347 ; nombre de navires, 4,787. À la sortie : 662,659 ; nombre de navires, 3,932.

En 1859, à l'entrée : tonnage, 827,933 ; nombre de navires, 5,130. À la sortie : tonnage, 708,093 ; nombre de navires, 4,636.

Pour les trois premiers mois de l'année courante, Marseille figure à l'entrée pour 912 navires, représentant 207,010 tonneaux et le Havre pour 209 navires, représentant 209,191 tonneaux. À la sortie, Marseille compte 910 navires réunissant 221,915 tonneaux et le Havre 284 navires représentant 98,480 tonneaux.

Le *Moniteur* publie la note suivante :

« Le télégraphe a déjà fait connaître le résultat des élections de Nice. Voici, d'après une correspondance, dans quelles circonstances le vote s'est accompli :

« Dès le matin, pour écarter toute idée d'une pression quelconque, tous les postes de la ville, occupés par des troupes françaises, avaient été remis à la garde nationale et aux carabiniers royaux, à l'exception toutefois de la garde d'honneur de Sa Majesté l'impératrice de Russie.

Dans la même pensée, le bataillon du 53^e de ligne, qui était arrivé la veille, avait été immédiatement dirigé sur Cannes, tandis que celui qui devait venir le remplacer avait reçu l'ordre de s'arrêter à Menton. Quant au bataillon que le général Frossard avait été autorisé à tenir en réserve, il avait été sévèrement consigné à la caserne, afin qu'aucun uniforme français ne parût de tout le jour dans le quartier où devaient se faire les élections. Mais l'événement ne devait pas tarder à prouver plus clairement encore la spontanéité du vote qui se préparait.

« C'était à neuf heures du matin que devait s'ouvrir le scrutin. Dès sept heures, on vit s'avancer de tous côtés, tambour battant et drapeaux déployés, les électeurs des communes rurales, en habits de fête et guidés par les curés et les conseillers municipaux. En passant devant le consulat de France et devant l'hôtel de M. le sénateur Pietri, tous s'arrêtèrent pour saluer de leurs acclamations les représentants du pays auquel ils étaient fiers de se donner ; tous portaient à leurs chapeaux le bulletin français qu'ils allaient déposer dans l'urne.

« Pour épargner autant que possible le temps de ces braves gens qui venaient de loin et que leurs travaux réclamaient, les électeurs de la ville s'étaient donné le mot pour leur laisser le chaup libre et ne voter qu'après eux. Aussi tout se passa-t-il dans l'ordre le plus parfait et avec toute la promptitude désirable. A trois heures, on comptait déjà plus de 5,000 voix ostensibles contre 30 ou 40 votes secrets.

« A quatre heures et demie, les urnes furent portées triomphalement à l'hôtel-de-ville, escortées par la garde nationale et par une colonne de plus de 2,000 électeurs, qui se rendirent ensuite sous les fenêtres du consul de France et de M. Pietri, qu'ils acclamèrent avec enthousiasme.

« Pendant cette belle journée, la joie rayonnait sur tous les visages ; l'on s'abandonnait en se félicitant et l'on se demandait si, en présence de pareils faits, on pourrait encore parler de pression étrangère. L'ordre le plus admirable n'a pas, d'ailleurs, cessé de régner un seul instant, et la plus grande modération comme la

plus évidente sincérité ont présidé à toutes ces manifestations.

La feuille officielle publie une autre note ainsi conçue :

« Une brochure anonyme intitulée *la Coalition* est depuis deux jours le prétexte de manœuvres de Bourse et d'efforts pour entretenir l'inquiétude dans les esprits ; les lois actuelles ne donnent pas au gouvernement le droit d'arrêter ces sortes de publications, à moins qu'elles ne renferment un délit caractérisé ; mais les manœuvres de Bourse qui cherchent à les exploiter en inquiétant l'opinion sont prévues et punies par le code pénal. Le ministre de l'intérieur a délégué au ministre de la justice celles qui ont eu lieu à l'occasion de la brochure *la Coalition*, et une instruction judiciaire va s'ouvrir à ce sujet. »

Le *Bulletin des Lois* publie un décret portant que la somme de 5 millions, qui a été affectée à la caisse générale de retraites ecclésiastiques, sera employée à l'achat de rentes sur l'Etat 3 pour cent.

Le *Moniteur* a publié l'état des recettes des impôts et revenus indirects pour le premier trimestre de 1860, comparés aux mêmes recettes pour les premiers trimestres des années 1858 et 1859.

Le produit des impôts indirects s'est élevé du 1^{er} janvier au 31 mars 1860 à 263 millions 162,000 fr., présentant une augmentation de 2 millions 056,000 fr. sur le trimestre correspondant de 1858, et de 3 millions 358,000 fr. sur le premier trimestre de 1859.

Quant à l'impôt direct, les recouvrements effectués pour les trois premiers mois de l'année se montent à 110 millions 972,000 fr., représentant deux douzièmes soixante-dix-neuf centièmes de douzième du montant total des rôles et dépassant les deux douzièmes exigibles de 31 millions 592,000 fr. A la même époque de 1859, l'avance sur les termes échus s'était de 27 millions 882,000 fr. Enfin, les frais de poursuites qui étaient, l'année dernière, dans

la proportion, avec les recouvrements, de 52 centimes pour mille francs, ne sont plus, cette année, pour mille francs, que dans la proportion de 43 centimes.

L'examen des candidats à l'école impériale d'arts-et-métiers de Châlons-sur-Marne aura lieu pour 1860, dans la première quinzaine du mois d'août prochain. Les demandes d'inscription devront être déposées, d'ici au 8 mai, à la préfecture de la Seine-Inférieure (division de la comptabilité), où elles seront reçues les lundis et vendredis, de deux à quatre heures.

Les conditions de l'admission à l'école sont les suivantes : Etre âgé de quinze à dix-sept ans, être d'une bonne constitution, savoir lire et écrire couramment, connaître l'orthographe, pratiquer et démontrer les quatre premières règles de l'arithmétique, les fractions et le système décimal inclusivement ; posséder les premiers éléments de la géométrie, jusques et y compris tout ce qui concerne les surfaces planes, et les principes du dessin linéaire ou d'ornement ; avoir fait un an d'apprentissage dans un métier analogue à l'un de ceux qui sont enseignés dans l'école.

On écrit de Châlons, que les troupes destinées à former le camp sont arrivées en partie et occupent déjà les anciens emplacements. Les tentes s'élèvent de toutes parts comme par enchantement et les travaux de nivellement des rues se poursuivent avec activité, grâce aux soins des officiers, sous-officiers et soldats de l'armée du génie.

Le périmètre du camp déjà tracé offre une surface double au niveau de celui de l'année dernière et s'étend à droite du Grand-Mourmelon. Le parc d'artillerie occupera cette année une place importante. La cavalerie aussi y sera représentée dans une proportion plus grande ; en un mot, le camp de Châlons en 1860, sera un des plus grands camps de manœuvres militaires si utiles pour l'instruction des chefs et des soldats.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
 DU 21 AVRIL 1860.

— N° 2 —

MESMER

PAR L. MUHLBACH.

II. THÉRÈSE DE PARADIES (Suite).

C'était un homme d'une quarantaine d'années, d'un extérieur fier et imposant et d'un visage agréable et beau. Ses grands yeux bleus, où brillait un feu étrange, se reposaient avec une expression impérieuse sur la jeune aveugle, qui se sentait pénétrée de son regard enflammé sous lequel elle tremblait. Il tint d'abord son bras droit étendu vers elle, puis il la laissa retomber et indiqua du doigt le parquet juste à l'endroit où se trouvait Thérèse.

Aussitôt elle tomba à genoux. Un sourire de triomphe se dessina sur le visage sérieux de Mesmer ; il leva de nouveau le bras et fit un geste de la main.

Thérèse se releva vivement, un cri de joie s'échappa de ses lèvres, et, comme si elle avait pu voir qui lui endait les bras, elle s'y précipita.

* Reproduction interdite.

** Mesmer était né le 23 mai 1734 à Iznang, près de Constance.

pita hardiment, ne se trompa point et appuya la tête sur sa poitrine.

— Mesmer, mon ami, mon médecin, mon sauveur ! murmura-t-elle tout bas.

— C'est moi, dit-il d'une voix mélodieuse. Votre cœur m'a vu et reconnu, Thérèse ! Vos yeux ne tarderont pas à en faire autant.

Il la conduisit au divan, où il la fit s'asseoir, puis il étendit les doigts vers elle à deux reprises, et aussitôt le visage de l'aveugle se contracta.

— Vous êtes très-agitée aujourd'hui, Thérèse, lui dit-il d'un air mécontent.

— Parce que vous l'êtes vous-même, murmura-t-elle. Votre visage brûle, votre pouls est fiévreux, vos yeux lancent des éclairs, comme s'ils allaient foudroyer un monde.

— Un monde de mensonges, d'ignorance et de méchanceté ! s'écria-t-il. Oui, Thérèse, je veux le foudroyer aujourd'hui de mes regards et de ma main, et créer un nouveau monde, sur-naturel en apparence, et cependant naturel ! O Thérèse, y réussirai-je ? Mes mains auront-elles la force de vous rendre la vue ? mon esprit pourra-t-il dominer assez puissamment le vôtre pour lui ordonner de faire jaillir la lumière de vos yeux ? M'obéirez-vous d'âme et de corps ?

— D'âme positivement ; mais de corps, je l'ignore !

— L'âme commandera au corps, dit sévèrement Mesmer.

— Elle le veut ! répliqua Thérèse d'un ton suppliant. Oh ! ne vous emportez pas, si elle ne peut y parvenir.

— Vous doutez, Thérèse ? demanda-t-il en fixant sur elle un regard perçant.

— Ah ! vos yeux me font mal, — dit-elle en gémissant et en se couvrant le visage de ses

main, comme pour le préserver des regards de Mesmer.

Celui-ci se baissa les yeux et répéta doucement :

— Vous doutez, Thérèse ?...
 — Je doute parce que je sens que vous doutez. Mais s'il était fondé, ce doute, mon ami, si votre esprit grand et élevé n'avait d'empire que sur mon âme et non sur mon corps, eh bien, je ne serais pas malheureuse, je ne m'en plaindrais pas ! Je ne soupire point après la lumière du jour, car la lumière est en moi ! Mon cœur vous voit, qu'importe que mes yeux ne puissent le faire ? Oui, croyez-moi, je tremble, je crains ce monde nouveau, et il me semble que je ferais mieux de le fuir, de conserver ma cécité qui m'en isole. O mon ami, mon seigneur et mon maître, si vous avez quelque doute, si vous n'êtes pas sûr du succès, ne tentez pas ma guérison ! Je suis heureuse et satisfaite de mon état, car j'ai porté en moi un monde qui me suffit !

— Non, s'écria Mesmer, l'œuvre entreprise sera achevée. Elle doit réussir et elle réussira. Il ne s'agit plus, Thérèse, de savoir si vous désirez recouvrer la vue, ou rester aveugle ! Il faut que vous la recouvriez, ou tout ce que j'ai voulu, pensé et poursuivi de tous mes efforts, sera détruit, et non-seulement ma vie, mais encore mon nom et mon honneur seront engloutis sous les ruines ! C'est aujourd'hui le jour suprême ! Aujourd'hui Mesmer prouvera à ses amis et à ses ennemis qu'il a dit la vérité ; que le magnétisme animal dont les médecins se raillent, que la science calomnie parce qu'elle ne le connaît pas encore, et que la généralité regarde comme de la magie et du mensonge, que le magnétisme animal est le remède divin et que l'influence, que l'on veut nier, existe

réellement. Oui, Thérèse, je vous guérirai par la force magnétique qui nous unit l'un à l'autre et nous rattache en même temps tous deux au ciel !

— Guérissez-moi ! s'écria Thérèse avec exaltation ; j'accepte de vous la lumière, et, par moi, vous répandrez un nouveau jour sur le monde entier !

— Tu crois donc en moi, Thérèse ? N'est-ce pas, que tu y crois ? répliqua-t-il en lui posant doucement la main sur la tête et la regardant avec des yeux étincelants.

— Je crois en toi et je te comprends. Je vais recouvrer la vue, je le sais, je le sens ! Et alors personne ne doutera plus ! Le bandeau, en tombant de mes yeux, tombera aussi des yeux de tes ennemis et des yeux de la science. Ils verront tous qu'il existe une force qu'ils ignoraient et ne devinaient pas, une force naturelle qui réalise ce que la médecine a attribué jusqu'à présent à l'art.

— Oh ! tu exprimes mes pensées Thérèse ! s'écria Mesmer avec tendresse ; tu lis dans mon âme et mes paroles coulent de tes lèvres ! Tu sais donc que je suis dans le vrai ! Il existe un magnétisme animal, une force spirituelle qui, mieux que tous les médicaments, peut rendre la santé à l'espèce humaine. Les médecins peuvent en rire, la science me tourner en ridicule ; un jour ils reconnaîtront que j'ai dit la vérité et que leur savoir n'est qu'une vaine imposture ! Les médecins sont des voyageurs qui, une fois qu'ils sont écartés du bon chemin, s'égareront de plus en plus, parce qu'ils avancent toujours, au lieu de revenir sur leurs pas et de rentrer dans la bonne voie !

* Propres paroles de Mesmer. Voir : Franz Anton Mesmer, von Justinus Kerner.